2025-0627
2026-04-29

GROUPE	**M01**	**FONGICIDE**

Nufarm

Parasol WG

FONGICIDE/BACTÉRICIDE

COMMERCIALE - AGRICOLE

HYDROXYDE DE CUIVRE

Granulés mouillables

AVERTISSEMENT  POISON

IRRITANT POUR LES YEUX

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF :
Cuivre élémentaire, sous forme d'hydroxyde de cuivre … 50,0%

No D'HOMOLOGATION 29063 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
1-800-868-5444

Contenu Net : (1-20) Kg

NUMÉRO D'URGENCE 24 HEURES PAR JOUR 1-800-424-9300

PRÉCAUTIONS : TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Nocif en cas d'inhalation. Éviter d'inhaler les vapeurs. Provoque une irritation des yeux. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX. Éviter le contact avec la peau.

NE PAS manger, boire ou fumer/vapoter pendant l'utilisation de ce produit. Se laver soigneusement les mains à l'eau et au savon après manipulation et avant de manger, boire, mâcher de la gomme/du tabac, fumer/vapoter ou aller aux toilettes.

Portez des lunettes de protection, un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes lors du mélange/chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations. Portez également des gants résistants aux produits chimiques lors de ces mêmes opérations.

Respectez les exigences relatives aux équipements de protection individuelle, aux mesures de contrôle technique et aux restrictions applicables au mélangeur/chargeur et à l'applicateur, comme décrit ci-dessous. Ces restrictions sont nécessaires pour minimiser l'exposition du travailleur.

<table>
<tr><td rowspan="2">Équipements d'application et contrôles d'ingénierie</td><td colspan="2">Équipement de protection individuelle</td></tr>
<tr><td>Mélangeur/Chargeur/Nettoyage et réparation</td><td>Applicateur</td></tr>
<tr><td>Pulvérisateur pneumatique (à jet porté) – Cabine ouverte</td><td rowspan="3">Chemise à manches longues, pantalon long, gants résistants aux produits chimiques, lunettes de protection (lunettes ou visière), chaussettes et chaussures.</td><td>Chemise à manches longues, pantalon long, gants résistants aux produits chimiques, chaussettes, chaussures et lunettes de protection (lunettes de protection ou écran facial).</td></tr>
<tr><td>Application au pulvérisateur – Cabine ouverte</td><td>Chemise à manches longues, pantalon long, gants résistants aux produits chimiques, chaussettes et chaussures.</td></tr>
<tr><td>Pulvérisateur pneumatique (à jet porté) ou application au pulvérisateur – Cabine fermée[1]</td><td>Chemise à manches longues, pantalon long, chaussettes et chaussures.</td></tr>
</table>

[1] Une cabine fermée offre une protection physique et respiratoire (grâce notamment à un système de filtration des poussières et des brouillards et/ou à un système de purification des vapeurs et des gaz). Cette cabine doit être équipée d'une barrière résistante aux produits chimiques qui entoure totalement l'occupant et empêche tout contact avec les pesticides extérieurs.

En cas de contact du produit avec des vêtements ou des EPI, retirez-les, lavez-les à l'eau et au savon, puis enfilez des vêtements propres.
Lavez l'extérieur des gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
Lavez régulièrement les vêtements et EPI contaminés, séparément du reste du linge.

N’entrez pas dans les zones traitées et n’y autorisez aucun travailleur à y entrer pendant la période d’interdiction d’accès de 48 heures.

Ne contaminez pas les aliments pour animaux ni les denrées alimentaires. Ne contaminez aucun plan d’eau.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les milieux aquatiques, évitez d’appliquer le produit sur des terrains en pente modérée à forte, des sols compactés ou argileux. Évitez également d’appliquer le produit en cas de fortes pluies prévues. La contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduite en installant une bande filtrante végétale entre la zone traitée et la rive du plan d’eau. Vous trouverez des conseils supplémentaires dans la section « Atténuation du ruissellement » du site Web Canada.ca.

PREMIERS SOINS

En cas d’ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d’eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d’avaler. Ne pas faire vomir à moins d’avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d’air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l’eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l’œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l’étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d’homologation lorsqu’on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes. **Remarque à l’intention du médecin : En cas d’ingestion :** Des lésions aux muqueuses sont probables; un lavage d’estomac peut être contre-indiqué.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D’URGENCE

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.
Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProPharma Group, 1-877-325-1840.
Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

ENTREPOSAGE

Garder la quantité inutilisée dans le contenant d'origine seulement, dans un endroit frais, sec et bien ventilé, hors de la portée des enfants et des animaux. Si le contenant ou le sac est endommagé, le mettre dans un sac en plastique. En cas de déversement, pelleter le produit, le mettre dans des sacs en plastique et fermer ceux-ci avec du ruban adhésif. Entreposer ce produit à l'écart des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables
NE PAS réutiliser ce contenant. Il est recyclable et doit être déposé dans un point de collecte. Contactez votre distributeur ou votre mairie pour connaître l'emplacement du point de collecte le plus proche. Avant d'apporter le contenant au point de collecte :

1. Rincer le récipient vide trois fois ou sous pression. Ajouter l'eau de rinçage au mélange de pulvérisation dans le réservoir.
2. Rendre le récipient vide et rincé inutilisable.

S'il n'y a pas de point de collecte de contenants dans votre région, veuillez vous débarrasser du contenant conformément aux exigences provinciales ou territoriales.

Contenants consignés
NE PAS réutiliser ce contenant. Pour vous en débarrasser, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur/détaillant).

Contenants rechargeables
Pour vous en débarrasser, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur/détaillant). Il doit être rempli par le distributeur/détaillant avec le même produit. NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits inutilisés ou indésirables
Pour obtenir des renseignements sur l'élimination des produits inutilisés ou indésirables, veuillez communiquer avec le titulaire de l'homologation ou l'organisme de réglementation provincial ou territorial. En cas de déversement, et pour le nettoyage des déversements, veuillez communiquer avec le titulaire de l'homologation et l'organisme de réglementation provincial ou territorial.

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Utiliser **PARASOL WG Fongicide** à la dose de 1,1 à 4,25 kg/ha, de la manière indiquée. **PARASOL WG Fongicide** s'emploie avec tous les genres de pulvérisateurs. Il convient aux pulvérisations tant à haut volume qu'à bas volume. Il n'exige aucun agent tensioactif supplémentaire.

Verser lentement **PARASOL WG Fongicide** dans la cuve du pulvérisateur partiellement remplie d'eau. Ajouter les agents de dispersion, les adhésifs, les insecticides, les éléments nutritifs, etc., en dernier. **PARASOL WG Fongicide** est compatible avec les agents de dispersion, les adhésifs formulés pour le commerce, et les huiles agricoles non herbicides.

Les instructions spécifiques suivantes ne sont données qu'à titre indicatif. En ce qui concerne le calendrier, la fréquence et le nombre des traitements à faire chaque saison, suivre de près les conseils du ministère provincial de l'Agriculture.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, **PARASOL WG Fongicide**, fongicide ou bactéricide du groupe M01. Toute population fongique ou bactérienne peut renfermer des individus naturellement résistants à **PARASOL WG Fongicide** et à d'autres fongicides ou bactéricides du groupe M01. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides ou bactéricides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides ou aux bactéricides :

• Dans la mesure du possible, alterner le **PARASOL WG Fongicide** ou les fongicides ou bactéricides du même groupe M01 avec des fongicides ou bactéricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

• Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides ou bactéricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

• Utiliser les fongicides/bactéricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, tenant compte de la résistance des végétaux hôtes, de l'impact des conditions environnementales sur le développement des maladies, des seuils économiques de traitement et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

• Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides ou bactéricides au moment propice.

• Inspecter les populations fongiques ou bactériennes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Aviser Nufarm Agriculture Inc. en cas de doute sur la sensibilité de l'agent pathogène au **PARASOL WG Fongicide**.

• Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ou bactéricide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

• Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

• Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à www.nufarm.ca.

MODE D'EMPLOI

NE PAS appliquer ce produit de manière qu'il entre en contact avec des travailleurs ou des personnes à proximité de la zone, directement ou par dérive. Seuls les utilisateurs portant un équipement de protection peuvent pénétrer dans la zone de traitement pendant l'application.

Ce produit n'étant pas homologué pour la lutte contre les ravageurs des milieux aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre les ravageurs aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application au pulvérisateur : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/h. Éviter l'application de ce produit en cas de vents forts et irréguliers. NE PAS utiliser de pulvérisation plus fine que la classification moyenne ASABE S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe de pulvérisation ne doit pas dépasser 60 cm au-dessus de la culture ou du sol.

Application par jet d'air : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/h. Éviter l'application de ce produit en cas de vents forts et irréguliers. NE PAS pulvériser directement au-dessus des plantes à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur en bout de rang et sur les rangs extérieurs. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h au niveau du site d'application, mesurée à l'extérieur de la zone de traitement, du côté exposé au vent.

Fumigation : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/h. Éviter l'application de ce produit en cas de vents forts et irréguliers. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que celles définies par la norme ASABE S572 (572.1 à 572.3). L'application DOIT être effectuée SANS pistolet de pulvérisation.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Directives de Chimigation :

À utiliser UNIQUEMENT sur les canneberges. NE PAS appliquer par chimigation sur les autres cultures énumérées sur cette étiquette. Le fongicide Parasol WG peut être appliqué par le biais d'un système d'irrigation par aspersion en saillie solide qui appliquera une eau uniforme et à l'intérieur d'un périmètre fermé de digues. Ne pas appliquer ce produit avec un autre type de système d'irrigation. Les systèmes de gicleurs à faible coefficient d'uniformité, tels que certaines unités d'entraînement de l'eau, ne sont pas recommandés. Une distribution non uniforme de l'eau traitée peut réduire l'efficacité. Un bon étalonnage du système de chimigation est essentiel pour obtenir le taux souhaité par hectare de manière uniforme et pour minimiser le temps de lavage. Si vous avez des questions sur l'étalonnage, contactez le fabricant de l'équipement ou un autre expert.

<u>Exigences relatives à l'équipement:</u>

Le système doit contenir un intervalle d'air ou un dispositif anti-refoulement approuvé, ou un clapet anti-retour fonctionnel approuvé, une soupape de décharge à vide (y compris un orifice d'inspection) et un drain à basse pression placé de manière appropriée sur le tuyau d'irrigation pour empêcher la contamination de la source d'eau par un refoulement, sauf si l'eau provient d'une source artificielle autonome située sur un terrain privé.
• La canalisation d'injection de pesticide doit contenir un clapet anti-retour à fermeture rapide ou automatique et fonctionnel afin d'empêcher le liquide de refluer vers la pompe d'injection. Un système de confinement secondaire autour de la zone d'injection doit être en place.
• La canalisation d'injection de pesticide doit également contenir une vanne fonctionnelle, normalement fermée, située du côté aspiration du système d'injection afin d'empêcher le liquide d'être retiré du réservoir d'alimentation lorsque le système d'irrigation est arrêté automatiquement ou manuellement.
• Le système doit contenir des commandes de verrouillage fonctionnelles pour arrêter automatiquement l'injection de pesticide lorsque la pression de l'eau baisse ou que le débit d'eau cesse. En l'absence d'un tel système automatique, la procédure d'injection doit être surveillée en permanence par un opérateur capable de couper manuellement l'injection de pesticide dans les mêmes circonstances.
• Les systèmes doivent utiliser un dispositif de mesure, tel qu'une pompe à injection à déplacement positif (ou un débitmètre sur un réducteur) bien conçu, compatible avec les pesticides et pouvant être équipé d'un système de verrouillage.
• La cuve contenant le mélange d'fongicide/bactéricide doit être exempte de rouille, d'engrais, de sédiments et de corps étrangers, et être équipée d'un filtre en ligne situé entre la cuve et le point d'injection.
• Pour assurer un mélange uniforme d'fongicide/bactéricide dans la conduite d'eau, injecter le mélange au centre du diamètre du tuyau ou juste devant un coude ou un té dans la ligne d'irrigation afin que la turbulence créée à ces points facilite le mélange. Le point d'injection doit être situé après tous les dispositifs de prévention du refoulement sur la conduite d'eau, à moins que l'eau provienne d'une source autonome artificielle située sur un terrain privé.
• NE PAS raccorder un système d'irrigation utilisé pour l'application de pesticides à un système d'eau public à moins que les dispositifs de sécurité requis pour les systèmes d'eau publics ne soient en place. Des réglementations locales spécifiques peuvent s'appliquer et doivent être suivies.
• Une personne connaissant le système de chimigation et responsable de son fonctionnement, ou sous la supervision de la personne responsable, doit faire fonctionner le système et arrêter le système pour effectuer les ajustements nécessaires au besoin.
• NE PERMETTEZ PAS que le motif de pulvérisation dépasse la surface du lit fermée.

ZONES TAMPON DE PULVÉRISATION

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite sous le vent la plus proche des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les brise-vent, les bosquets, les haies, les zones riveraines et les broussailles), des habitats d'eau douce sensibles (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les dépressions des prairies, les ruisseaux, les marais, les cours d'eau, les réservoirs et les zones humides) et des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Site d'utilisation	Zones tampons de pulvérisation (en mètres) requises pour la protection des:					
		Habitats d'eau douce d'une profondeur:			Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de:		Habitat terrestre
		Moins de 1 m		Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Haricots	35		15	20	10	1
	Concombres	20		10	10	5	1
	Pommes de terre, poivrons	40		20	20	10	1
	Betteraves à sucre	25		10	15	5	1
	Tomates	45		20	25	10	1
	Houblon	25		10	10	5	1
	Légumes bulbeux, groupe de cultures 3-07	15		5	1	1	0
Pulvérisateur pneumatique (à jet porté)	Raisins	Début de croissance	65	55	55	50	3
		Fin de croissance	55	45	45	40	2
	Houblons	Début de croissance	40	35	35	25	0
		Fin de croissance	35	25	25	15	0
Pulvérisateur agricole ou irrigation chimique	Canneberges	15		10	10	4	0

Lorsque les mélanges en cuve sont autorisés, consultez les étiquettes des produits du mélange et respectez la zone tampon de pulvérisation la plus large (la plus restrictive) des produits qui le composent. Appliquez le produit en utilisant la catégorie de pulvérisation la plus grossière (ASABE) indiquée sur les étiquettes de ces produits.

Les zones tampons de pulvérisation pour ce produit, pour les équipements d'application conventionnels, peuvent être modifiées en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation. Pour ce faire, utilisez le calculateur de zone tampon de pulvérisation disponible dans la section « Atténuation de la dérive » du site Web Canada.ca.

HARICOTS, brûlure bactérienne, aréolée (*Pseudomonas syringae* pv. *phaseolicola*), brûlure bactérienne commune (*Xanthomonas campestris* pv. *phaseoli*) : À titre préventif, traiter d'abord lorsque les plantes ont 15 cm de haut et ensuite tous les 7 à 14 jours, selon les conditions locales. Utiliser 2,25 à 3,25 kg/ha, selon la gravité de la maladie. Ne pas traiter moins de 2 jours avant la récolte. Ne pas appliquer plus de 6 traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 7 jours.

CONCOMBRES, tache angulaire (*Pseudomonas syringae* pv. *lachrymans*) : Traiter chaque semaine, dès que les sarments commencent à pousser. Utiliser 2,25 à 3,25 kg/ha.

Ne pas traiter moins de 2 jours avant la récolte. Ne pas appliquer plus de 5 traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 7 jours.

POIVRONS, tache bactérienne (*Xanthomonas campestris* pv. *vesicatoria* and *X. vesicatoria*) : Dès que la maladie menace, appliquer 2,25 à 3,25 kg/ha, tous les 7 à 14 jours, selon la gravité de la maladie. Ne pas traiter moins de 2 jours avant la récolte. Ne pas appliquer plus de 10 traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 3 jours.

POMMES DE TERRE, brûlure alternarienne (*Alternaria solani*), mildiou (*Phytophthora infestans*) : Traiter tous les 7 à 10 jours, dès que les plantes ont 15 cm de haut et jusqu'à la récolte. Utiliser PARASOL WG Fongicide à la dose de 1,1 à 2,5 kg/ha, selon la densité du feuillage, en association avec du mancozèbe (80 % de matière active) à la dose de 1,75 à 2,25 kg/ha. On peut appliquer PARASOL WG Fongicide à la dose de 3,4 kg/ha soit en association avec un déshydratant lors du défanage, soit seul après le défanage, avant la récolte. Un tel traitement de fin de saison peut diminuer l'infection des tubercules par le champignon du mildiou au cours de la récolte. Ne pas appliquer moins de 2 jours avant la récolte. Ne pas appliquer plus de 10 traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 5 jours.

BETTERAVES À SUCRE, cercosporiose (*Cercospora beticola*) : Traiter dès que la maladie menace, et faire quatre ou cinq autres traitements, tous les 10 à 14 jours, selon les conditions météorologiques. Utiliser 2,25 à 4,25 kg/ha, selon la gravité de la maladie. Il est conseillé d'y ajouter une huile agricole non herbicide appropriée à la dose de 5,5 L/ha. Pour plus de précisions, consulter les autorités agricoles locales. Ne pas traiter moins de 2 jours avant la récolte. Ne pas appliquer plus de 6 traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 7 jours.

TOMATES, tache bactérienne (*Xanthomonas campestris* pv. *vesicatoria*:), brûlure alternarienne (*Alternaria solani*), mildiou (*Phytophthora infestans*) : Dès que la maladie menace, appliquer 2,25 kg/ha, tous les 7 à 10 jours ou plus souvent si la maladie est grave. Il est conseillé d'y associer du manèbe ou du mancozèbe (80 % de matière active) à la dose de 1,75 à 2,25 kg/ha. Ne pas traiter moins de 2 jours avant la récolte. Ne pas appliquer plus de 10 traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 3 jours.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Nufarm Agriculture Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Nufarm Agriculture Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

CANNEBERGE :
Appliquer 4,71 kg de produit / ha. On peut utiliser un équipement de chimigation par aspersion à ensemble solide et d'application de rampe.

Complexe de pourriture des fruits (pourriture précoce (*Phyllosticta vacinii*), pourriture terminale (*Godronia cassandrae*, *Fusicoccum putrefaciens*), pourriture visqueuse (*Phomopsis vaccinii*), pourriture des fruits botryosphaeria et tachetée des baies (*Botryosphaeria vaccinii*), pourriture mûre (*Coleophoma empetri*), pourriture noire (*Allantophomoms*), *lycopodina*), pourriture jaune (*Botrytis cinerea*), pourriture brune (*Physalospora vaccinii*) et pourriture amère (*Colletotrichum gloeosporioides*)) : Faire la première application en début de floraison. Une ou deux applications supplémentaires à intervalles de 10 à 14 jours peuvent être nécessaires si la pression de la maladie reste élevée.

Floraison de rose (*Exobasidium oxycocci*) : Faire trois applications au maximum, selon un calendrier de 10 à 14 jours, dès que les symptômes sont observés.

Brûlure de la pointe Monilinia (*Monilinia oxycocci*), brûlure de la brindille (*Lophodermium oxycocci*, L. *hypophyllum*), tache rouge de la feuille (*Exobasidium rostrupii*) : appliquer en pulvérisation de dormance retardée lorsque les bourgeons commencent à gonfler mais qu'aucune feuille n'apparaît (gonflement des bourgeons jusqu'au debut de la floraison du chou). Répéter à intervalles de 10 à 14 jours jusqu'à la préfloraison.

Pour toutes les maladies, ne faites pas plus de 3 applications par année avec un minimum de 7 jours entre les applications.

Pour le matériel d'application de la rampe : Utiliser 500 à 1000 L d'eau / ha.

Pour la chimigation : Utiliser jusqu'à 3 000 L d'eau / ha avec des systèmes à prise solide uniquement. Voir les techniques d'application et d'étalonnage pour la chimigation des gicleurs sous la rubrique Mode d'emploi.

Délai d'attente avant la récolte: 2 jours.

RAISINS :
Pourriture noire (Guignardia bidwellii), Phomopsis (*Phomopsis viticola*), Moisissure poudreuse (*Uncinula necator* syn. *Erysiphe necator*), Mildiou duveteux (*Plasmopara viticola*)

Appliquer 2,24 à 6,72 kg de produit / ha dans 400 à 600 L d'eau / ha. La quantité de produit appliquée par hectare de concentré doit être identique à la quantité appliquée par hectare en pulvérisation diluée. Assurez-vous que la culture est bien recouverte du mélange à pulvériser. Pour toutes les maladies, commencer l'application dès le débourrement et répéter si nécessaire tous les 3 jours.

Pour toutes les maladies, ne pas faire plus de 8 applications par année avec un minimum de 3 jours entre les applications. Peut être appliqué à l'aide de pulvérisateurs à rampe verticale ou à assistance pneumatique. Délai d'attente avant la récolte: 2 jours. **Remarque** : Des dommages au feuillage peuvent survenir chez les variétés sensibles au cuivre telles que: Concord, Delaware, Niagara et Rosette. L'ajout de chaux hydratée à raison de 0,454 à 1,36 kg par 0,454 kg de fongicide Parasol WG peut réduire la gravité de la phytotoxicité. Ajouter d'abord la chaux dans le réservoir de pulvérisation et bien mélanger avant d'ajouter le produit.
HOUBLON : **Le mildiou (*Peronospora humuli*) :** Appliquer 1,2 kg de produit / ha dans 400 à 1000 L d'eau / ha. Ne pas appliquer plus de 5 traitements par année à un intervalle minimum de 10 jours. La quantité de ce produit appliquée par hectare en concentré doit être identique à la quantité appliquée par hectare en pulvérisation diluée. Assurez-vous que la culture est bien recouverte du mélange à pulvériser. Appliquer comme traitement fongicide de la couronne après la taille, mais avant l'entraînement. Après l'entraînement, appliquer à intervalles de 10 jours si nécessaire. Cesser l'utilisation 2 semaines avant la récolte. Ne faites pas plus de 5 applications par année avec un minimum de 10 jours entre les applications. Peut être appliqué à l'aide de pulvérisateurs à rampe verticale ou à assistance pneumatique. Délai d'attente avant la récolte : 14 jours.
LÉGUMES BULBES* : **Brûlure bactérienne (*Xanthomonas axonopodis* pv. *allii*)** Appliquer 1,1 à 1,7 kg de produit/ha par épandage au sol lorsque les plants atteignent 10 à 15 cm de hauteur et renouveler l'application tous les 7 à 10 jours selon la pression parasitaire. Ne pas dépasser 13,4 kg/ha par an. Délai avant récolte : 2 jours. ***Liste des cultures :** Oignon (bulbe, vert, Beltsville, chinois, à gros tronc, perle, pomme de terre, sommités, sommités galloises), ail (bulbe, à grosse tête, serpent), poireau (y compris poireau de dame, poireau sauvage), ciboulette (y compris chinoise), oignon gallois, échalote

MÉLANGES DE RÉSERVOIRS

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les

renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.